

## Arrêté fédéral

**portant approbation de l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Corée, de l'Accord sur l'investissement entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée et de l'Accord agricole entre la Confédération suisse et la République de Corée**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 9 décembre 2005<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Les accords suivants sont approuvés:

- a. Accord de libre-échange du 15 décembre 2005 entre les Etats de l'AELE et la République de Corée (annexe 2);
- b. Accord sur l'investissement du 15 décembre 2005 entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée (annexe 3);
- c. Accord agricole du 15 décembre 2005 entre la Confédération suisse et la République de Corée (annexe 4).

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier ces accords.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2006 901

Approbation de l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE  
et la République de Corée, de l'Accord sur l'investissement entre l'Islande,  
le Liechtenstein, la Suisse et la Corée et de l'Accord agricole entre  
la Confédération suisse et la République de Corée. AF

---

**Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Corée, de l'Accord sur l'investissement entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée et de l'Accord agricole entre la Confédérat...**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.01.2006
Date	
Data	
Seite	927-928
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 283

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.